



ARRÊTÉ

Arrêté
Liste d'aptitude pour l'accès au grade
d'Agent de Maîtrise après examen
professionnel
au titre de la promotion interne
Année 2024

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020, n° 2020-560 du 13 mai 2020, n°2020-1694 du 24 décembre 2020 et n° 2021-139 du 10 février 2021 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 88 recrutements sur l'année 2023 et un reliquat de 204 recrutements de l'année 2023 pour l'année 2024 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 146 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2024, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel, les 15 agents suivants :

M. Anthony ADAMKIEWICZ, commune de LEFOREST

M. Vincent DUBROMEL, commune de LE TOUQUET

M. Jonathan DUCROCQ, commune de DIVION

M. Hervé FREVILLE, commune de GRENNAY

M. Kévin LAUDOUX, commune de BERCK SUR MER

M. Hubert LEFEBVRE, commune de NOEUX LES MINES
M. Julien LEFEBVRE, à la Communauté de Communes des 7 vallées
M. Simon LEPRETRE, commune de ST MARTIN BOULOGNE
M. Aurélien MACREZ, à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies à MONTREUIL SUR MER
M. Mickael MALGHEM PERISSE, commune de ST ETIENNE AU MONT
M. Grégory NORMAND, commune de HARNES
M. Loïc SUEUR, commune de ST MARTIN BOULOGNE
M. Jean-Luc TASSART, commune de COULOGNE
M. Julien TASSART, commune de WISSANT
M. Cédric TOURMEZ, à la Communauté de Communes Terre des 2 Caps à MARQUISE

Article 2 :

Au titre de l'année 2024, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise après examen professionnel, les agents suivants :

En 1^{ère} réinscription :

M. Romain POURRE, commune de LE TOUQUET PARIS PLAGE

En 2^{ème} réinscription :

M. Ludovic LEDEZ, commune de ST LEONARD
M. Sébastien SALETA, commune de ISBERGUES

Réinscription pour l'année 2024 suite aux ordonnances susvisées :

M. Mickael CALON, commune de BERCK SUR MER

Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 11 avril 2024

Le Président,



Joël DUQUENOY

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.